



Apposer ici une **vignette**

AFFILIATION À UN
*Club sportif**

[Empty dashed box for pasting a vignette]

* Cet avantage sera octroyé selon les statuts en vigueur dans notre mutualité.

Solidaris mutualité - Province de Namur accorde à tous ses affiliés en ordre de cotisations complémentaires ainsi qu'à leurs personnes à charge **jusqu'à 40 € pour les +18 ans et jusqu'à 50 € pour les -18 ans** de remboursement par an sur leur abonnement à un club sportif reconnu officiellement. **Sans limite d'âge !**

À FAIRE COMPLETER PAR LE RESPONSABLE DU CLUB SPORTIF, DE L'ASSOCIATION OU DE L'INFRASTRUCTURE SPORTIVE.

Coordonnées du club, de l'association ou de l'infrastructure sportive :

Dénomination : Téléphone :
Code postal : Localité :
Activité sportive pratiquée par l'affilié mentionné ci-avant :

Nom du responsable :

Nom :
Prénom :
Fonction :
Certifie sur l'honneur que l'affilié mentionné ci-avant a payé la somme de euros pour son inscription, affiliation ou abonnement couvrant la période du au 20

Fait à Le

Cachet Signature du responsable :